

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 14 Octobre 2021

Présents : MM. Etienne RIPPERT, José LOPEZ, Bernard CAZEAUX, Michel CORBIERE, Jean-Luc BOUVERAT, LASSAGNE Jean-Paul

Excusés : MM. STORCK Benjamin, Alain BERTHELOT, Jean LECELLIER.

CDTIS à Mairie.

Visite Stade St Hilaire Monteux (éclairage) le 28/10/2021

Clubs à CDTIS

Confirmation de validation T5 par a ligue du stade « Du Farigoulier » à Pertuis

CONTACTS TELEPHONIQUES.

CALAVON FC : Prévision contrôle du Stade Jean Noël

CDTIS à Mairie.

Renseignement sur le stade Grilli aux Valayans (dimensions aire de jeu)

Président (suppléant)
Jean-Luc BOUVERAT

Secrétaire de séance
Etienne RIPPERT